

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN
SEANCE DU 8 avril 2025**

Sous la Présidence de Monsieur Daniel ADRIAN, Président,

Présents :

1. M. ADRIAN Daniel, Collectivité européenne d'Alsace,
2. M^{me} ELMLINGER Carole, Collectivité européenne d'Alsace,
3. M. ISSELE René, SIVOM Mulhouse Sud Alsace,
4. M. SCHULLER Jean-Marc, Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE).

Absents excusés et représentés :

5. M. SCHEIDECKER Philippe, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Beblenheim et Environs (SIAEPABE), donne procuration à M. ISSELE René, SIVOM Mulhouse Sud Alsace,
6. M. TRITTER Adrien, SIA de Lauw-Sentheim-Guewenheim, donne procuration à M. SCHULLER Jean-Marc, Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE).

Autres personnes présentes :

M^{me} KANZLER Alexandra, SMRA68,
M^{me} VALENTIN Nathalie, SMRA68.

Le secrétaire de séance : M. Jean Marc SCHULLER, assisté de la Directrice, M^{me} Nathalie VALENTIN.

Ordre du jour :

Vérification du quorum

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 04 mars 2025 – pièce jointe n°1B080425
3. Information sur les décisions prises par le Président
4. Elections à la suite de la vacance d'un poste de Vice-président
5. Cession d'un véhicule de service du SMRA68
6. Points divers
 - 6.1 - Travail sur les règles de calcul relatives aux tarifs d'adhésion au SMRA68

Monsieur Adrian remercie les membres présents de leur assiduité et présente les excuses de Messieurs Scheidecker et Tritter, retenus par d'autres obligations. Ces délégués ayant chacun donné pouvoir à un membre présent, **le Président** précise que le quorum est atteint et ouvre la séance à 11 h 17.

POINT 1 - Désignation du secrétaire de séance

En l'absence du secrétaire du Syndicat, **Monsieur Adrian** sollicite l'appui de Monsieur Schuller pour assurer le secrétariat de séance. **Monsieur Schuller** accepte.

POINT 2 - Approbation du Procès-verbal de la réunion du 04 mars 2025 – pièce jointe n°1B080425

Le procès-verbal de la dernière réunion a été adressé aux membres du Bureau avec la convocation. **Monsieur Adrian** remercie chaleureusement Monsieur Isselé d'avoir pris le relais et assuré la présidence de cette réunion, en son absence, et lui cède la parole. **Monsieur Isselé** précise que la tenue de cette réunion de Bureau était indispensable pour préparer le Comité Syndical programmé une quinzaine de jours plus tard. L'ordre du jour, bien que dense, a été traité avec célérité. De son point de vue, le procès-verbal de la réunion est fidèle aux travaux et échanges qui ont été abordés et n'appelle pas de remarque de sa part. Personne ne souhaitant apporter de commentaire, le procès-verbal de la réunion du 04 mars 2025 est approuvé, à l'unanimité.

POINT 3 - Information sur les décisions prises par le Président

Monsieur Adrian précise qu'il a pris peu de décisions depuis la tenue du dernier Comité Syndical. Il a néanmoins signé la convention avec ATMO Grand Est, conformément à la décision n°9 du Comité Syndical du 20 mars dernier. Il demande aux membres du Bureau de bien vouloir en prendre acte, puis propose de passer à la recomposition du Bureau.

POINT 4 - Elections à la suite de la vacance d'un poste de Vice-président

Le Président expose que conformément à l'article 7.1 des statuts modifiés du SMRA68,

« *Le Bureau est composé :*

- *d'un Président;*
- *de deux Vice-présidents;*
- *d'un Secrétaire;*
- *de deux autres membres.* »

Par ailleurs, l'article 7.3 des statuts modifiés du SMRA68, dispose que « *Le Bureau élit le Président du Syndicat Mixte parmi les représentants de la CeA membres du Bureau, ceci afin de pouvoir être éligible à la qualité d'Organisme Indépendant du producteur de boues, en garantissant cette indépendance. Il élit ensuite les deux Vice-présidents et le Secrétaire, parmi ses membres.* »

Le Président ajoute que le poste de 1^{er} Vice-président est vacant depuis le 1^{er} janvier 2025. En effet, à la suite du transfert de la compétence assainissement au SDEA, pour l'exploitation de la station d'épuration de Lapoutroie notamment, Monsieur Guy Jacquey, représentant la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a perdu sa qualité de membre du Comité Syndical, et, par voie de conséquence, sa qualité de membre du Bureau et de Vice-président.

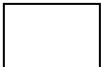
Il convient de pourvoir le poste de Vice-président vacant à la plus proche réunion de Bureau suivant la nomination d'un nouveau membre du Bureau par l'assemblée délibérante.

Le Comité Syndical a procédé, le 20 mars dernier, à l'élection de Monsieur Adrien Tritter, pour siéger au sein du Bureau.

Le Président suggère d'attribuer le poste de 1^{er} Vice-Président à Monsieur René Isselé, actuellement 2nd Vice-président, puis d'élire une nouvelle personne au poste de 2nd Vice-président.

Le Président propose alors la candidature de Madame Carole Elmlinger, déléguée représentant la CeA.

Madame Elmlinger accepte.



Aucune autre candidature n'étant annoncée, après délibération et sous la présidence de Daniel ADRIAN, le Bureau procède au vote, à main levée.

Nombre de membres en fonction : 6

Nombre de membres représentés : 6

Est élu au poste de 1^{er} Vice-président : Monsieur René ISSELE

Pour : 5 (cinq voix)
Contre : 0
Abstention(s) : 1

Est élue au poste de 2nd Vice-président : Madame Carole ELMLINGER

Pour : 5 (cinq voix)
Contre : 0
Abstention(s) : 1

Il est rappelé que siègent également au Bureau Messieurs Philippe Scheidecker, qui assure la fonction de secrétaire, Jean-Marc Schuller et Adrien Tritter, tous deux assesseurs.

Les arrêtés de délégation aux Vice-présidents vont être actualisés en conséquence et une clé de signature sera prochainement commandée pour la seconde Vice-présidente.

POINT 5 - Cession d'un véhicule de service du SMRA68

Le Président rappelle que le Comité Syndical a privilégié la cession du véhicule à un tiers plutôt que la reprise par le concessionnaire et a donné mandat au Bureau pour définir et acter cette cession.

Le véhicule présente les caractéristiques suivantes :

- Kangoo II Express 1.5 dCi 85 cv
- Immatriculation : CV 581 DX
- Date de 1^{ère} mise en circulation : 28 mai 2008
- Dont le kilométrage s'élève à ce jour à 127 800 km.

Il est précisé que ce véhicule a été totalement amorti.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 2 500 € (HT=TTC), sans TVA.

Le véhicule ne sera cependant disponible qu'à réception du Peugeot Partner récemment commandé par le SMRA68.

Monsieur Daniel Adrian indique que la Commune de Landser, dont il est le Maire, serait intéressée par l'achat de ce véhicule, dans les conditions et au prix demandé.

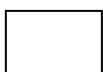
Le Président se retire pendant les délibérations.

Après délibérations, **le Bureau** :

- **autorise** la vente du véhicule sus-mentionné pour la somme de 2 500 € (deux mille cinq cent euros) à la Commune de Landser, représentée par la 1^{ère} adjointe au Maire, Madame Mireille Zinglé ;
- **autorise** le 1^{er} Vice-Président, Monsieur René Isselé, à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches nécessaires auprès des autorités administratives compétentes.

Cette délibération est adoptée avec :

Pour : 5 (cinq voix)
Contre : 0
Abstention(s) : 1



POINT 6 - Points divers

Travail sur les règles de calcul relatives aux tarifs d'adhésion au SMRA68

Le Président souhaite aborder les règles de calcul relatives aux tarifs d'adhésion au SMRA68, afin de tenir compte des évolutions de certaines filières sur le terrain.

Il cite, à titre d'illustration, l'exemple de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin qui a fait le choix de clôturer son répertoire de parcelles dans le Haut-Rhin et transfère intégralement les boues de la station de Moosch pour traitement par compostage sur une plateforme vosgienne, sans retour du compost sur le territoire haut-rhinois. Pour autant, le SMRA68 collecte et vérifie et archive en base de données les données annuelles de production de boues et leur destination et peut être amené à intervenir ponctuellement sur le dossier (prélèvement ponctuel de boues, audit du site de compostage, par exemple).

Au vu des règles actuellement en vigueur, les tarifs d'adhésion restent conséquents et semblent prohibitifs pour la collectivité.

Le Bureau donne alors mandat au Président pour rencontrer l'élu de cette collectivité en charge de l'assainissement et échanger avec lui sur les options possibles, afin de trouver conjointement la solution la plus adaptée.

Dans l'attente, aucun titre ne sera émis auprès de cette collectivité et, le cas échéant, une révision des règles de calcul sera proposée au prochain Bureau, puis soumise au vote du Comité Syndical cet automne.

Personne ne souhaitant aborder d'autre point, la séance est levée à 12h06.

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Jean Marc SCHULLER,
Assisté de la Directrice, Nathalie VALENTIN

Validé par Monsieur SCHULLER
le 15/04/25

Le Président de séance,
Monsieur Daniel ADRIAN,

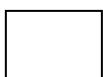


Tableau des signatures

Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Bureau
 du SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN
 Séance du 8 AVRIL 2025

Ordre du jour :

Vérification du quorum

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 04 mars 2025 – pièce jointe n°1B080425
3. Information sur les décisions prises par le Président
4. Elections à la suite de la vacance d'un poste de Vice-président
5. Cession d'un véhicule de service du SMRA68
6. Points divers
 - 6.1 - Travail sur les règles de calcul relatives aux tarifs d'adhésion au SMRA68

Liste des délibérations :

Extraits	Titres	Votants	Contre	Abstention	Pour
1	Elections à la suite de la vacance d'un poste de Vice-président <ul style="list-style-type: none"> • Pour le poste de 1^{er} Vice-président • Pour le poste de 2nd Vice-président 	6	0	1	5
2	Cession d'un véhicule de service du SMRA68	6	0	1	5

Nom/Prénom	Qualité	Signature	Procuration
ADRIAN Daniel	Conseiller d'Alsace, canton de Brunstatt Président du SMRA68		
ELMLINGER Carole	Conseillère d'Alsace, canton d'Ensisheim 2 ^{nde} Vice-Présidente du SMRA68		
ISSELE René	SIVOM Mulhouse Sud Alsace 1 ^{er} Vice-président du SMRA68		
SCHEIDECKER Philippe	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Beblenheim et Environs Secrétaire du SMRA68	Excusé	A donné procuration à René ISSELE
SCHULLER Jean-Marc	Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs		
TRITTER Adrien	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Lauw- Sentheim-Guewenheim,	Excusé	A donné procuration à JM SCHULLER

SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT- RHIN

PV du B du 8 avril 2025

